

degré de propriété et de contrôle étrangers, il était devenu évident que le phénomène entraînait également des coûts fort importants. Ces coûts sont bien connus : ils ont trait aux effets économiques négatifs d'un nombre aussi grand de centres de décision à l'extérieur du Canada ; au développement social du Canada qui a besoin de plus de recherche et de développement pour ses ingénieurs et ses scientifiques ; ou encore aux effets du phénomène de l'usine-succursale sur les possibilités du Canada de trouver des débouchés commerciaux intéressants. Et ainsi de suite. Et les événements de 1971 nous ont soudainement fait ressentir notre vulnérabilité.

C'est pourquoi le gouvernement a établi, en 1974, un processus d'examen de l'investissement étranger afin d'examiner ces investissements en fonction de leurs avantages pour le Canada. Je dis bien " examiner ", et non pas " bloquer ". Jusqu'au mois d'août 1981, le gouvernement canadien avait approuvé 90,5 p. 100 des demandes des investisseurs américains : ce n'est pas là exactement ce que j'appellerais un dur traitement.

À la lumière de la kyrielle de plaintes concernant l'Agence d'examen de l'investissement étranger (A.E.I.E.), permettez-moi de vous donner quelques précisions. Même aujourd'hui, après sept années d'application du régime, la mainmise étrangère au Canada se situe à un niveau qui, vous en conviendrez, ne serait tout simplement pas toléré aux États-Unis. Par exemple, selon les dernières données disponibles (1978), les investissements étrangers aux États-Unis étaient de 5 p. 100 dans l'industrie minière et de 3 p. 100 dans le secteur manufacturier. Au Canada, ces niveaux sont de 37 p. 100 et 47 p. 100 respectivement. Le contraste est saisissant.

De plus, les non-résidents contrôlaient environ 30 p. 100 de toutes les industries non financières au Canada en 1978 ; aux États-Unis, ce chiffre était d'environ 2 p. 100. Enfin, bien que seulement 2 des 50 plus grandes firmes aux États-Unis soient contrôlées de l'étranger, 19 de nos 50 plus importantes entreprises le sont.

Si je vous accable de toutes ces données, c'est uniquement dans le but de vous faire bien comprendre la raison des mesures prises par le Canada concernant les investissements étrangers. Aucun pays ne pourrait permettre que ces niveaux de participation étrangère se maintiennent indéfiniment. Et aucun pays ne l'a fait. Je n'ai pas à vous rappeler la réaction récente de votre pays face à un degré de pénétration étrangère de beaucoup inférieur à celui que nous connaissons au Canada.

Ce qu'il faut avant tout retenir, c'est qu'ayant déterminé que le niveau de propriété et de contrôle étrangers était préoccupant, le Canada a entrepris de s'occuper de la question de façon tout à fait conforme à ses engagements internationaux. Il n'a pas été question de nationalisation, de confiscation ou de vente forcée. Les investisseurs étrangers ont simplement été mis au fait des conditions dans lesquelles ils seraient les bienvenus.

Et permettez-moi d'insister sur cet aspect de l'accueil. Le Canada a effectivement besoin des investissements étrangers qui profiteront à toutes les parties concernées : il en a besoin, et il les accueille. Les étrangers — sociétés et individus — continueront de faire de bonnes affaires chez nous. D'ailleurs, je ne crois pas que ceux qui se plai-